

CONTRAT 9721
N/REF : 6/10/2024 0H18 C:013668 I:35386
V/REF : Contrat N°009721 du 09/09/2024

SDC 'Résidence l'Echo'
C/O ORALIA GIGNOUX LEMAIRE
2 RUE ALEX.1ER DE YUGOSLAVIE
38000 GRENOBLE

IMMEUBLE : RESIDENCE L'ECHO-469
506 ROUTE DEPARTEMENTALE 30
LIEU DIT BUTTIT
38330 ST ISMIER

St Martin-H, le 03 Décembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 506 ROUTE DEPARTEMENTALE 30 - RESIDENCE L'ECHO -
MR OU MME VAN LANDEGHEM 06 37 83 11 20 OU 06 02 19 03 24

MOTIF : REDEVANCE CONTRACTUELLE

Donneur d'ordre : Mme X. BECHARD

ENTRETIEN DU POSTE DE RELEVAGE DES EAUX USEES
VIDANGE ET NETTOYAGE DU POSTE DE RELEVAGE
CONTROLE DES REGULATEURS DE NIVEAU, CLAPET ANTI RETOUR
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE ET MANUEL DE CHAQUE POMPE
VERIFICATION DE L'ARMOIRE
RELEVÉ DES VALEURS ELECTRIQUES (ISOLEMENT ET INTENSITE)

1 FOIS/AN CONTROLE ELECTROMECHANIQUE LE 08/10/2024
4 FOIS/AN NETTOYAGE DU POSTE LE 08/10/2024

ENTRETIEN DU POSTE DE RELEVAGE DES EAUX PLUVIALES AU NIVEAU DES GARAGES
VIDANGE ET NETTOYAGE DU POSTE DE RELEVAGE
NETTOYAGE DES LA GRILLE DU PORTAIL
CONTROLE DES REGULATEURS DE NIVEAU, CLAPET ANTI RETOUR
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE ET MANUEL DE CHAQUE POMPE
VERIFICATION DE L'ARMOIRE
RELEVÉ DES VALEURS ELECTRIQUES (ISOLEMENT ET INTENSITE)

1 FOIS/AN CONTROLE ELECTROMECHANIQUE LE 08/10/2024
1 FOIS/AN NETTOYAGE DU POSTE LE 08/10/2024

OBSERVATION : NE SONT PAS PRIS EN COMPTE LES PIECES DETACHEES
UN DEVIS VOUS SERA PRESENTÉ POUR TOUTE ANOMALIE

OBSERVATIONS :

FACTURATION : la redevance sera facturée par quart en Janvier, Avril, Juillet, Octobre de chaque année et payable a 30 jours.

Prix de base du contrat : 1310,00

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage fosse de relevage EP	1/AN	200,00	200,00
1/ 4	curage fosse de relevage EU	4/AN	1000,00	250,00
1,00	Controle electrique des deux postes	1/AN	110,00	110,00
TOTAL H.T.				560,00
T.V.A. a 10,00%				56,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>616,00</u>

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN